

## Note de Service

Date	Référence	Objet	Destinataires	Pour
Jeudi 22 mai 2025	N°29/2025	PAIEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION 3EME TRIMESTRE	Parents	Information et suite à donner

Le paiement de la cantine du 3ème trimestre se réalisera du **lundi 26 mai au vendredi 6 juin 2025 délai de rigueur.**

Comme aux deux trimestres précédents, l'un des deux responsables légaux a normalement reçu une facture par email sous forme d'avis des sommes à payer (expéditeur Opale-Asap). Le délai de paiement indiqué sur l'avis des sommes à payer n'est pas à prendre en compte. Le délai de fin de paiement est bien fixé au **vendredi 6 juin à 12h30.**

Vous avez plusieurs modalités de paiement :

- En espèces
- Par carte bleue
- Par chèque établi à l'ordre de l'agent comptable du collège Auguste DEDE. Indiquez le nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque.
- Par virement, ce mode de paiement est à privilégier afin de vous éviter les files d'attente au secrétariat de gestion. Si vous choisissez le paiement par virement bancaire, merci de nous faire parvenir le justificatif de virement par email à l'adresse de la gestion [afc.9730179q@ac-guyane.fr](mailto:afc.9730179q@ac-guyane.fr)

**Les dossiers d'inscription pour l'année 2025-2026 ne seront transmis qu'aux familles à jour de leurs frais de cantine.**

  
R.SALPETRIER